



Délibération n°7

Conseil Municipal du lundi 31 mai 2021

Finances/Subventions

Domaine de compétence :  
7.5.1 – Finances - subventions

Le Lundi Trente et Un Mai deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
20/05/2021

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 03/06/2021

**Présents** : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lylane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, **Conseillers municipaux**.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

**Absent (s) excusé (s) :**

**Absent (s) non excusé(s) :** Monsieur Xavier BRASSART

**Votants :** 32

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Michel GOSSELIN.

Objet : Délibération de principe pour l'acceptation de la subvention accordée par le Département pour la réalisation d'un accueil collectif de mineurs à l'école de Rombly

Rapporteur :

Synthèse de la délibération :

Le Conseil Municipal est invité à accepter la subvention départementale de 90 000 Euros, octroyée à la Commune pour la création d'un accueil collectif de mineurs, au titre de l'Appel à projets 2020 « Modernisation de l'offre de service offerte aux habitants en quartier prioritaire »

**Vu** les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020 :

1°) approuvant la création d'un accueil collectif de mineurs et les travaux de

menuiseries de l'école de Rombly pour un montant HT de 279 834 €uros ;

2°) sollicitant la subvention pouvant être allouée au titre du Fonds d'innovation territorial dans le cadre de l'appel à projet 2020 du Conseil départemental ;

**Considérant :**

- l'éligibilité du projet sur les attentes du Département, tant au niveau des besoins des habitants des quartiers prioritaires, que sur la qualité du projet de construction ;
- que dans sa Commission permanente du 2 novembre 2020, le Conseil Départemental a décidé d'apporter à la Commune d'ETAPLES un soutien financier de 90 000 €uros ;
- que pour solliciter le versement de la subvention, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation de l'aide accordée par le Département ;

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal décide :

1°) d'accepter la participation financière du Conseil départemental s'élevant à la somme de 90 000 €uros

2°) de s'engager à promouvoir l'image du Département et la mise en valeur de l'aide financière apportée aux moyens de tous supports de communication.

**La délibération est adoptée par 32 voix pour.**

Vu pour être affiché le 3 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.